

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF GRAND EST

13, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

ACCOUNTAUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de l'Est

A l'Assemblée Générale du CROS GRAND EST,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



18 rue de la Commanderie – 54000 NANCY

Tél : 03 83 37 15 68 – E-mail : accueil@cabinet-account.fr

SAS au capital de 103 500 Euros – N° SIRET 481 216 414 00021 – APE 6920 Z – N° TVA FR00481216414

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable – Première application du règlement ANC 2022-06 » des « REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels qui décrit les nouvelles normes et interprétations, le nouveau règlement de l'ANC appliqué par le Comité.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne le rattachement à l'exercice des subventions et concours publics reçus et des charges y afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du comité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le comité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre comité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



ACCOUNTAUDIT - Société de Commissariat aux Comptes
18 rue de la Commanderie – 54000 NANCY

Tél : 03 83 37 15 68 – E-mail : accueil@cabinet-account.fr

SAS au capital de 103 500 Euros – N° SIRET 481 216 414 00021 – APE 6920 Z – N° TVA FR00481216414

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du comité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANCY, le 9 mars 2026

Le Commissaire aux comptes



Bruno MASSON - Associé

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS DE SYNTHESE



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 615	1 615		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	34 150		34 150	34 150
	Constructions	223 585	119 955	103 630	97 613
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 098	3 987	5 111	6 579
	Autres immobilisations corporelles	93 453	84 304	9 149	14 484
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	15		15	15
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	361 916	209 861	152 055	152 841
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	535		535	535
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	65 107	9 624	55 482	73 399
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	352 085		352 085	42 437
	Charges constatées d'avance	7 626		7 626	7 780
	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	200 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	773 710		773 710	690 733
	TOTAL (III)	1 699 062	9 624	1 689 438	1 014 884
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		2 060 979	219 485	1 841 493	1 167 725

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	711 555	711 555
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau	91 664	67 434
	Excédent ou déficit de l'exercice	(56 206)	24 230
	Total des fonds propres (situation nette)	747 013	803 219
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	912	1 228
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	912	1 228
	Total des fonds propres	747 925	804 447
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	107 000	8 000
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Provisions	Total des fonds reportés et dédiés	107 000	8 000
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	27 601	22 715
	Total des provisions	27 601	22 715
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	106 301	112 497
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 205	111 624
	Dettes des legs ou donations		
DETTE (1)	Dettes fiscales et sociales	103 851	89 567
	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	886	2 374
	Produits constatés d'avance (1)	572 725	16 500
	Total des dettes	958 967	332 562
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 841 493	1 167 725
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(56 206,39)	24 229,62
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	858 943	226 379
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	56 011	56 185
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 080	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	201 669	201 053
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 514 828	2 097 893
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		2 000
	Mécénats	1 056	1 412
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	6 100	7 058
	Utilisations des fonds dédiés	8 000	65 888
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	176	54
Total des produits d'exploitation		2 789 920	2 431 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 859 872	1 546 736
	Aides financières		3 200
	Impôts, taxes et versements assimilés	46 588	43 134
	Salaires	598 857	598 321
	Cotisations sociales	202 343	186 931
	Dotation aux amortissements et dépréciations	23 485	17 153
	Dotation aux provisions	4 886	2 414
	Reports en fonds dédiés	107 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	7 390	11 690
Total des charges d'exploitation		2 850 421	2 409 580
RESULTAT D'EXPLOITATION		(60 500)	21 963

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(60 500)	21 963
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	9 345	4 663
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		9 345	4 663
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	4 100	1 998
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		4 100	1 998
RESULTAT FINANCIER		5 245	2 665
RESULTAT COURANT avant impôts		(55 255)	24 628
	Produits exceptionnels		430
	Charges exceptionnelles		717
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(287)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		951	111
TOTAL DES PRODUITS		2 799 265	2 436 635
TOTAL DES CHARGES		2 855 472	2 412 406
EXCEDENT ou DEFICIT		(56 206)	24 230
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		12 393	
Prestations en nature		38 967	27 178
Bénévolat		12 393	
TOTAL		63 752	27 178
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		38 967	27 178
Prestations			
Personnel bénévole		12 393	
TOTAL		51 359	27 178

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 841 493 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 799 265 euros**
 - un total charges de **2 855 472 euros**
 - dégage un résultat de **-56 206 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**, finit le **31/12/2025** et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants de Association CROS GRAND EST avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

INFORMATIONS GENERALES

Le COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF GRAND-EST est une association régie par la loi 1901. Organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif il a notamment pour objet de :

- Promouvoir les principes fondamentaux de l'Olympisme ;
- Développer, promouvoir et protéger le Mouvement Olympique de son ressort territorial ;
- Contribuer aux actions éducatives par le sport ;
- Contribuer à assurer la transversalité des missions d'intérêt général du sport ;
- Participer à la prévention du dopage et d'agir contre l'usage des substances ou procédés interdits par le CIO ;
- Promouvoir et participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03).

L'application des conventions générales comptables s'est faite dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations corporelles

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

L'association applique les mesures de simplification définies pour les P.M.E. (soit les entités ne dépassant pas 2 des 3 critères suivants : total bilan > 7.500 K€, C.A > 15.000 K€ et effectif > 50) et a retenu comme durée d'amortissement, la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, brevets et droits similaires	4 ans
- Bâtiments	20 ans
- Installations techniques , matériel & outillage	3 à 5 ans
- Installations générales, agencements	1 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier	3 à 10 ans

Stocks et en cours

N/A

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'on constate l'existence d'un engagement vis-à-vis d'un tiers à la date de clôture de l'exercice et qu'une sortie de ressources est certaine et probable à la date d'arrêt des comptes sans contrepartie équivalente. Les provisions pour litige sont estimées en fonction des demandes faites par les plaignants, des éléments juridiques et de l'état d'avancement de la procédure.

Engagement de retraite

L'association comptabilise dans ses comptes une provision pour indemnités de départ à la retraite.

Règles et Méthodes Comptables

Le montant de l'indemnité arrondie à la centaine la plus proche s'élèverait à 27 601 Euros.

Elle a été calculée selon les hypothèses de calcul suivantes :

- Taux moyen de progression des salaires	:	2.50 %
- Taux d'actualisation	:	3.96 %
- Taux de rotation du personnel	:	2.50 %
- Age de départ à la retraite	:	64 ans
- Indemnité calculée charges sociales comprises.	:	
- Convention collective applicable	:	CCN Sport

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association a appliqué les dispositions du Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général et ayant des incidences sur le Règlement ANC n° 2018-06.

Ce règlement entraîne notamment :

- une évolution de la présentation du compte de résultat,
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- des ajustements de présentation de certains postes comptables.

La première application de ces dispositions constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Des éléments de comparaison figurant dans le colonne N-1 n'ont pas été retraités.

La mise en œuvre de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur le patrimoine de l'association ni sur le résultat de l'exercice. Les principales incidences concernent des reclassements et ajustements de présentation des états financiers.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS CARACTERISTIQUES

Faits caractéristiques de l'exercice.

Le CROS GRAND EST, connaît en 2025 une progression de ses activités (+14%) liée essentiellement au développement des actions de sport-santé en relation notamment avec le dispositif "prescri'mouv" financé par l'ARS.

Pour ces mêmes raisons, le recours aux prestataires dans le dispositif "prescri'mouv" est en augmentation et par ailleurs l'association a engagé des ressources significatives pour des opérations de promotion et de valorisation des activités sportives (Promotion du sport dans le milieu carcéral, etc.) ainsi que la mise à jour des outils informatiques et de cyber-sécurité, logiciel de paie etc.

Compte tenu de ces éléments le résultat des opérations courantes ressort à - 60 K€ contre +22 K€ en 2024,

Le résultat exceptionnel, peu significatif, n'appelle pas de commentaire particulier.

Aucun autre fait caractéristique significatif n'est à signaler.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	1 615				1 615
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 615				1 615

CORPORELLES	Terrains	34 150				34 150
	Constructions sur sol propre	193 510				193 510
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement	19 779		10 296		30 075
	Instal technique, matériel outillage industriels	9 098				9 098
	Instal., agencement, aménagement divers	21 202				21 202
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	97 867		2 609	28 226	72 250
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	375 607		12 905	28 226	360 286

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations	15				15
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15				15

TOTAL	377 237		12 905		28 226	361 916
--------------	----------------	--	---------------	--	---------------	----------------

Amortissements

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 615			1 615
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 615			1 615

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	113 047	2 424	845	114 627
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	2 629	2 700		5 329
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 519	1 637	169	3 987
	Autres instal, agencement, aménagement divers	21 202			21 202
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	83 383	7 946	28 227	63 101
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	222 781	14 706	29 241	208 246

TOTAL	224 396	14 706	29 241	209 861
--------------	----------------	---------------	---------------	----------------

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	22 715	4 886		27 601
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22 715	4 886		27 601
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	6 100	9 624	6 100	9 624
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 100	9 624	6 100	9 624
TOTAL GENERAL		28 815	14 510	6 100	37 225
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			14 510	6 100	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	9 624	9 624	
	Autres créances clients, usagers	55 482	55 482	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	349 005	349 005	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	3 080	3 080	
	Charges constatées d'avance	7 626	7 626	
TOTAL DES CREANCES		424 817	424 817	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	62	62		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	106 239	6 214	34 504	65 520
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	175 205	175 205		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	33 111	33 111		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 072	65 072		
	Impôts sur les bénéfices	779	779		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 888	4 888		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	886	886		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	572 725	572 725		
TOTAL DES DETTES		958 967	858 943	34 504	65 520
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		5 933			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	711 555				711 555
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	67 434	24 230			91 664
Excédent ou déficit de l'exercice	24 230	(24 230)		56 206	(56 206)
Situation nette	803 219			56 206	747 013
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 228			315	912
Provisions réglementées					
TOTAL	804 447			56 522	747 925

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
ANS - Sport Respect 2026		9 500				9 500	
Subvention PJJ		10 000				10 000	
DRAJES - ANS - NAAGE 2026		52 500				52 500	
CRDS - NAAGE	8 000		8 000				
DRAJES Transition Eco 2025/2026		35 000				35 000	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	8 000	107 000	8 000			107 000	

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		394 775
Autres créances clients		43 279
Clients, adhérents, usagers-Factures à établir	43 279	
Autres créances		351 495
Subventions à recevoir	349 005	
Intérêts courus à recevoir	2 490	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		134 601
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		117
Int.courus / emp.ets crédit	55	
Intérêts courus	62	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		73 780
Fournisseurs - Factures non parvenues	73 780	
Dettes fiscales et sociales		60 704
Personnel - Provisions pour Co	33 036	
Charges sociales sur congés	24 013	
Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.	3 655	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			7 626
Divers Frais généraux constatés d'avance		7 626	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			7 626

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			572 725
Subvention CD54 - Ado Form		17 500	
Subvention ARS Sport santé		335 000	
Subvention RLAM		30 225	
Subvention DISP 2026 / 2027		190 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			572 725

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise à disposition de locaux	38 967	27 178
Bénévolat	38 967	27 178
Bénévolat	12 393	
	12 393	
Total	51 359	27 178

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de locaux	38 967	27 178
Prestations	38 967	27 178
Personnel bénévole		
Bénévolat	12 393	
	12 393	
Total	51 359	27 178